



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Monsieur le Conseiller fédéral
Ueli Maurer
Chef du département fédéral des finances
Bernernhof
3003 Berne

Fribourg, le 27 mars 2018

Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires et sur un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Royaume-Uni, procédure de consultation

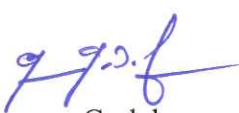
Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons à la consultation susmentionnée et avons l'avantage de vous communiquer notre prise de position.


Nous nous rallions entièrement aux prises de position qui vous ont été communiquées par la CDF et la CSI. Nous saluons particulièrement le fait que la Suisse se positionne pour l'adoption du standard minimum et les réserves qui en découlent. Nous pouvons également souscrire au fait que la Suisse aille au-delà dudit standard en acceptant de prévoir une clause visant à exclure la double non-imposition ainsi qu'un complément dans le préambule de ses conventions contre les doubles impositions. Nous partageons entièrement la position soutenue par la CDF et la CSI en matière d'arbitrage et concédons tout à fait que l'intervention d'un arbitre neutre puisse donner plus de poids à la position d'un petit Etat comme la Suisse. Nous estimons toutefois que la Suisse doit pouvoir se positionner librement quant à l'opportunité d'introduire une clause d'arbitrage dans chacune de ses conventions. Cet automatisme, cumulé à la possibilité de demander l'arbitrage sur dix périodes fiscales, pourrait en outre entraîner des conséquences financières fâcheuses pour les cantons et les autres collectivités publiques. Pour ces motifs nous soutenons expressément les propositions de la CDF et de la CSI.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position au sujet de l'objet susmentionné et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat